

Chères, chers membres,

La volatilité de la situation ne nous permet pas de vous signaler les adaptations successives des mesures prises par l'autorité cantonale.

Il vous appartient de vous tenir informés. Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites ci-dessous:

<https://coronavirus.unisante.ch>

<https://www.vd.ch/coronavirus>

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-conseils-aux-professionnels-du-domaine-de-la-sante-et-du-social>

Pour répondre à certaines questions qui nous arrivent, voici les réponses du service du médecin cantonal:

-Non, le port du masque n'est pas obligatoire pour les physiothérapeutes. Cela n'enlève en rien votre devoir de vous assurer que les mesures de précaution sont scrupuleusement respectées.

- Toujours s'assurer que le/a patient/e n'est pas symptomatique ou n'a pas côtoyé quelqu'un présentant des signes d'infection.

- Actuellement, rien n'indique une perspective de fermeture des cabinets et il n'y a pas de recommandation dans ce sens.

- Les infrastructures de MTT peuvent continuer à être utilisées en groupe aux conditions suivantes :

- Annuler les patients à risque et vulnérables, sauf nécessité thérapeutique incontournable et dans ce cas préférer une utilisation individuelle.

- Maintenir si possible la distance de 2 mètres entre les patients.

- L'utilisation des infrastructures dans le cadre d'abonnement hors-traitement est interdite.

Dans tous les cas, il est de votre devoir de vous protéger. D'abord pour ne pas transmettre le virus, mais aussi parce que, suivant l'évolution de la situation, les professionnels de la santé pourraient être sollicités dans des rôles de soutien à des mesures de santé publique. Soyez donc encore plus exigeants en ce qui concerne les mesures d'hygiène et de désinfection.

En tant qu'indépendant, vous vous interrogez aussi sur les conséquences financières pour votre activité. Aucune réponse concrète ne peut être apportée pour l'instant.

Une pétition est en cours pour demander que les mesures financières proposées par la confédération soient aussi accessibles aux indépendants. Vous pouvez participer à l'adresse ci-dessous:

<http://chng.it/dCtFczsX>

Plus la participation est élevée, plus le gouvernement devra en tenir compte.

Comme cela a aussi été évoqué par le Conseil fédéral, la priorité est à la solidarité collective pour la gestion optimale de cette crise. physiovaud y souscrit tout en conservant présent les intérêts et préoccupations de tous ses membres.

En vous remerciant pour votre participation responsable à cet effort collectif

Pour physiovaud,

Thierry Smets

